



Arret de maladie petre dec conge

Par **mumu**, le **01/11/2012** à **15:02**

Bonjour,

je travaille dan un intermarche depuis 10 ans maintenant, et l'annee derniere j'ai du etre opere du genou suite a un accident de foot.

j'ai ete en arret pendant 1 mois et demie et lors de mon retour au travail

ma patronne ma annonce que je perdrai 1 semaine de conge...

A t elle le droit ???? comment calcule t'on la perte de salaire ...

il y a t'il un tototale a ne pas dépasser da l'annee pour ne pas perdre des conge...

merci pour vos reponses bonne journee

Par **Lag0**, le **02/11/2012** à **10:28**

Bonjour,

Pendant un arrêt maladie, autre que pour accident du travail ou maladie professionnelle, vous cessez d'acquérir des congés payés.

Les congés s'acquièrent à raison de 2.5 jours par mois travaillé, donc pour un arrêt d'un mois et demi, vous perdez 3.75 jours de congé, ce qui ne fait pas une semaine comme vous le dit l'employeur.